

# REGLEMENT DU 10ème TOURNOI SENIOR INTERREGIONAL DE SAINT CERÉ

**HALLE des SPORTS de Saint-Céré les 23 et 24 Novembre 2019**

**N° ....**

ART 1 : Le juge arbitre est **Laurent FERRAGUTI**

ART 2 : Ce tournoi est autorisé par la ligue de badminton d'Occitanie ainsi que par la FFBAD sous le numéro **en cours**. Les règles applicables le jour du tournoi sont celles éditées par la FFBAD.

ART 3 : Ce Tournoi est ouvert aux joueurs Seniors, Vétérans, Juniors et Cadets pour les classements NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5 et R4 et licenciés FFBAD, ainsi qu'aux Minimes avec au minimum un classement D9.

ART 4 : Les tableaux seront faits par tirage au sort en utilisant le logiciel « BADnet ». Les inscriptions sont possibles sur **3 TABLEAUX**. Le nombre d'inscrits par tableau sera limité en fonction de l'affluence.

ART 5 : L'inscription au tournoi se fait à partir de la grille d'inscription distribuée par le club et disponible sur le site <https://badminton-saint-cere-46.clubeo.com>. **Les inscriptions seront faites, par envoi papier, mail ou inscription sur BADnet.**

ART 6 : Les joueurs ont 3 minutes pour débiter la rencontre à partir de l'appel de leur match.

ART 7 : Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à leur match.

ART 8 : Lors du tournoi, les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

ART 9 : Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs.

ART 10 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée sur le terrain.

ART 11 : Les matchs sont en auto-arbitrage. Un arbitre pourra être désigné sur demande en cas de litige.

ART 12 : Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond...) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service et faute en jeu.

ART 13 : Seul un représentant d'un club dûment identifié est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART 14 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ART 15 : Il est interdit de fumer dans le gymnase.

ART 16 : La décision du juge arbitre est sans appel.

ART 17 : Les organisateurs n'assument pas la responsabilité du statut WO qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque.

ART 18 : Les classements pris en compte sont ceux en vigueur le 15 novembre 2019 et utilisés lors tirage au sort et de la constitution des tableaux.

ART 19 : Les volants officiels sont ceux homologués par la FFBAD (Forza S 5000). Il y a obligation de jouer en plume pour les joueurs s'inscrivant dans un tableau classé. D'un commun accord, les joueurs P10, P11, P12 pourront jouer avec des volants en plastique. En cas de non accord, le volant en plume est prioritaire quelque soit le classement.

ART 20 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou autre.

ART 21: Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant l'heure présumée de son match, l'heure de la convocation faisant foi.

ART 22 : La date limite d'inscription est fixée au 15 novembre 2019. Le tirage au sort aura lieu le 17 novembre 2019.

ART 23 : Aucune modification ne sera prise en compte après le tirage au sort en dehors d'une raison médicale justifiée ou d'un cas de force majeure.

ART 24 : Le montant de l'inscription est de 14 euros par joueur pour un tableau, de 18 euros pour 2 tableaux et de 20 euros pour les 3 tableaux, cette inscription comprend la participation fédérale de 2 euros. Les Simples se dérouleront le Samedi et les Doubles le Dimanche. Les mixtes seront joués Samedi ET Dimanche en fonction de l'affluence. Attention toutes modifications demandées postérieurement à la date d'envoi des convocations pour des raisons d'horaires ou de jours de convocation ne seront pas prise en compte

ART 25 : Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre (au-delà de 150 joueurs). A l'inverse, le comité d'organisation se réserve également le droit de regrouper certaines séries si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les regroupements de catégorie respectant les obligations fédérales de classement et de point.

ART 26 : Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusées sur le blog Internet du club : <http://badminton-saint-cere-46.clubeo.com/>. Celles-ci pourront être retirées sur simple demande des Intéressés ou des responsables légaux.

ART 27 : Les inscriptions « en recherche » pour les doubles et doubles mixte se feront en fonction des inscriptions et ne sont pas du fait de l'organisateur car les paires seront tirées au sort.

ART 28 : Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.